

Grande encore est l'influence de la mauvaises presse dans ce dévoiement des intelligences. Quelle puissance terrible que celle de ces livres impies qui attaquent les enseignements de l'Evangile et de l'Eglise ; de ces romans immoraux dans lesquels le vice est présenté dans toute sa réalité ou du moins rendu transparent sous l'artifice d'un langage qui semble le voiler. Ici encore que d'innocences perdues ; que de cœurs gâtés prématurément ! Ne sont-ce pas ces livres qui entretiennent la défiance vis-à-vis l'autorité, qui prêchent les doctrines de l'anarchie et du socialisme, qui excitent les jalousies de la classe pauvre, qui encouragent la licence même au foyer domestique ?

La mauvaise presse, il nous faut le constater, a libre cours dans notre ville de Montréal. Les mauvais livres sont étalés au grand jour dans certaines rues. Nous sommes étonnés de les voir quelquefois entre les mains de jeunes enfants qui en font leur nourriture journalière, qui les passent à la dérobée à d'autres camarades pour les pervertir. Quand donc aurons-nous un exemple de justice contre les libraires sans conscience, comme cela est arrivé à Québec il y a une couple d'années ? Avis aux parents qui doivent se montrer d'une habileté consommée, s'ils veulent déjouer les ruses dont on se sert pour fournir des livres infâmes à leurs enfants

Ces remarques s'appliquent aussi aux feuilles périodiques ou quotidiennes, aux journaux qui spéculent sur la curiosité de l'homme et ses inclinations mauvaises.

A ce sujet, nous croyons utile de citer un autre extrait du discours de l'honorable juge Wurtele, parcequ'il confirme et ce que nous soutenons maintenant et ce que nous disions il y a quinze jours sur la publicité du crime. « Je ne puis m'empêcher de regretter, a dit le savant juge, la rédaction émotionnante des rapports des procédés devant nos cours de juridiction criminelle publiés dans quelques-uns de nos journaux. Ces articles, avec leur titres à sensation, tendent non seulement à influencer les personnes mal équilibrées et à les porter, sous l'effet d'une sensibilité surexcitée, à commettre le crime, mais aussi, inconsciemment, à affecter et même à fausser l'opinion des citoyens qui peuvent être appelés à agir comme jurés. Les articles de ce genre, comme les romans à dix sous, sont dangereux pour les jeunes gens et leur inspirent souvent des idées pernicieuses, qui les font dévier du droit chemin. »